

Discours de Mme Bassima Hakkaoui
Ministre de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité
et du Développement social

Conférence internationale des femmes leaders
«Femmes, Politique et Société»

A l'occasion de la Journée Internationale de Droits des Femmes

Paris, 5 avril 2019
Salle Colbert/Assemblée Nationale

بسم الله الرحمن الرحيم

**Monsieur le Président
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Mesdames et Messieurs**

C'est avec un grand plaisir que je donne suite à l'aimable invitation de Monsieur Paul Kananura, Président de l'Institut Mandela, laquelle invitation me permettant d'être parmi cette honorable assistance regroupant plusieurs personnalités de tout horizon et me donnant l'occasion de partager avec vous les avancées de mon pays le Royaume du Maroc en matière de l'évolution de droit des femmes et de la promotion de la politique du genre.

Je saisis aussi cette occasion pour vous féliciter pour le choix pertinent de la thématique de cette conférence internationale des femmes leaders à savoir «Femmes, Politique et Société» dont la pierre angulaire est la question de l'égalité homme-femme objet des droits de l'Homme est condition à toute équité sociale.

De prime abord, permettez-moi de nous féliciter pour la qualité des relations de coopération réunissant notre pays avec un ensemble de partenaires ici présents et qui contribuent à travers des partenariats stratégiques à l'appui de divers programmes et initiatives en relation avec les politiques publiques émanant de différents départements ministériels et institutions marocaines.

Notre présence, aujourd'hui à ce forum témoigne de notre engagement et adhésion aux objectifs de cette rencontre qui ont pour but de permettre aux femmes, d'ici et d'ailleurs, de jouir de leurs droits politiques et économiques et de pouvoir intégrer le développement humain et économique de nos pays.

Mesdames et Messieurs

Le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a fait le choix courageux et irréversible de s'engager sur la voie de la construction démocratique d'un Etat de Droit, couronnée par la constitution de 2011, qui a consacré et établi un nouveau contrat social entre les différentes composantes de la société sur l'ancrage et la promotion des droits de l'Homme.

Le Maroc a veillé durant la dernière décennie à accélérer la cadence des réformes institutionnelles et juridiques et à améliorer les indicateurs du développement humain et de la gouvernance.

Ces réformes prouvent, que, le Maroc s'est résolument engagé en faveur des valeurs de l'égalité, l'équité et de la justice sociale.

C'est aussi la résultante de la convergence de deux principaux facteurs:

1. La volonté politique forte au plus haut niveau de l'Etat de Sa majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.
2. L'implication et le dynamisme des forces vives de la société et de différentes institutions et acteurs politiques et associatifs.

La constitution marocaine de 2011 a, en effet, consacré le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, institutionnalisé le principe de la parité et de la non-discrimination et a assuré les droits humains axés sur l'universalité et l'indivisibilité tout en introduisant la notion de l'obligation de l'effectivité des droits et libertés.

Se référant à sa constitution et partant de sa volonté d'honorer ses engagements émanant de sa ratification des conventions internationales notamment la convention de l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) et son adhésion à l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durables, particulièrement l'ODD n°5 intitulé «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles».

Sur le plan législatif et planification, le Maroc a conduit des réformes institutionnelles et législatives, par le lancement d'un Arsenal juridique adéquat et de stratégies nationales et sectorielles favorisant la promotion de l'égalité Hommes-Femmes, Ainsi, son cadre juridique national a été harmonisé avec les normes internationales en matière d'égalité, de nouveaux textes législatifs ont été adoptés d'autres amendés.

La vision du Maroc est claire, sur 20 ans le Maroc a connu au moins 2 réformes sur 2 générations d'initiatives en faveur de la femme:

- La première génération 2002-2011 compte plusieurs lois pour ne citer que celle du code de la famille (2004), le code de la procédure pénale (2003), et le code de la nationalité marocaine (2007), la promulgation de la loi électorale et la création d'une circonscription électorale

consacrée aux femmes au niveau de chaque préfecture ou province (2011). la liste nationale pour les femmes en 2002 a initié le mécanisme du quota qui a permis une présence de femmes évolutive au parlement;

- La 2ème génération, elle se situe dans le contexte de la constitution 2011 d'où l'adoption en juin 2016 de la loi relative au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, en 2017 l'adoption de la loi relative à l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), et l'adoption en 2018 de la loi relative à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de m'arrêter un peu sur cette loi spécifique à la violence à l'égard des femmes qui est entrée en vigueur en septembre dernier, pour préciser qu'elle constitue un véritable instrument pour mettre fin à toutes formes d'impunité du moment qu'elle donne une définition précise des formes de violence, pénalise différents actes de violences à l'égard des femmes, et arrête les mesures de protection. Elle institutionnalise les mécanismes de coordination et de prise charge des femmes victimes des violences et souligne la nécessité de mettre en place une politique de prévention et d'orientation vers les services de prise en charge.

En parallèle, nous nous préparons pour annoncer les résultats de la deuxième enquête de prévalence de la violence à l'égard des femmes en ce mois même d'avril...

L'élaboration d'une nouvelle stratégie est en état de concertation avec tous les acteurs dans le domaine...

Plusieurs mécanismes dans la matière sont également mis en place tel que:

- l'observatoire national de la lutte contre la violence;
- l'observatoire national de l'image de la femme dans les médias.

Par ailleurs depuis 14 ans des efforts importants et novateurs ont été déployés en matière d'application de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG). Ces efforts ont été renforcés par l'adoption en 2015 de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) qui a institutionnalisé la prise en compte de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de reporting des départements ministériels, un centre d'excellence pour la

budgetisation sensible au genre à été créé auprès du ministère de l'économie et des finances en 2012.

Le Maroc n'a pas manqué de lancer aussi un nombre de plans, de stratégie et de politiques publiques. Un plan national pour la démocratie et les droits humains, approuvé par le Conseil de Gouvernement en Décembre 2017 incarne aujourd'hui la volonté nationale collective de fournir des mécanismes durables pour consolider les fondements de l'Etat de droit...

Sur la question de l'égalité, capitalisant sur les acquis du plan Gouvernemental pour l'Égalité ICRAM1 2012-2016, un 2ème plan «ICRAM2» 2017-2021, a été lancé en appuyant une vision ambitieuse pour «Parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», le plan s'articule ainsi, sur 7 axes déclinés en 23 objectifs:

Dont 4 axes thématiques visent:

1. Renforcement de l'employabilité et autonomisation économique des femmes;
2. Droits des femmes en relation avec la famille;
3. Participation des femmes à la prise de décision;
4. Protection des femmes et renforcement de leurs droits.

3 axes transversaux concernent:

1. Diffusion de la culture de d'égalité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre;
2. Intégration du genre dans toutes les politiques et programmes gouvernementaux;
3. Déclinaison territoriale des objectifs du Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM 2.

Mesdames & Messieurs

Disposer d'une politique publique pour l'égalité était pour nous un défi à relever, aujourd'hui, nous avons notre «ICRAM» pour garantir son autonomisation. Dans ce cadre, le gouvernement marocain avec toutes les forces vives y compris la société civile sont mobilisés dans une dynamique réfléchi et cadrée pour d'avantage de vigueur et d'efficience, visant des droits humains qui soient le levier pour un monde juste, plus solidaire et plus inclusif.

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴽⵜ | ⵎⵓⵎⵓⵔⵓⵙⴰ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴽⵜ | ⵜⴰⵎⵓⵔⵓⵙⴰ ⵏ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴽⵜ
ⵏ ⵔⴰⵎⴰⵔⵉⵏ ⵏ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⴽⵜ



المملكة المغربية

وزارة الأسرة والتضامن

والمساواة والتنمية الاجتماعية

ROYAUME DU MAROC-MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Vous remerciant encore une fois pour votre invitation , je souhaite que les conclusions et recommandations auxquelles va déboucher le débat au sein de ce forum déclencherait une volonté mondiale réelle pour la préservation de la dignité de l'humain et aller de l'avant vers un développement sûr et durable avec tout le potentiel de notre planète, plus particulièrement les hommes comme les femmes.

والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته